

20/03/2025

GATINEAU
POUR
LA
VIE



Gestion des signes et des symboles haineux

Objectif de présentation : information et recommandation

Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

Comités et Commissions
Séance publique du 20/03/2025



Objectif de la présentation



- ▶ Documenter les initiatives et les enjeux concernant les actes et les crimes haineux au Canada et dans la région Gatineau-Ottawa
- ▶ Présenter les travaux du comité concernant la gestion des signes et des symboles haineux à Gatineau et les recommandations formulées

Clarifications conceptuelles – cadre légal

Crime haineux - infraction criminelle motivée par la haine de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la langue, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge, de l'incapacité mentale ou physique, de l'orientation sexuelle, ou de l'identité ou expression de genre, ou de tout autre facteur semblable.

Incident haineux – acte non criminel qui affecte le sentiment de sécurité d'une personne et d'un groupe identifiable de personnes, motivé par des préjugés ou la haine.

Symbole haineux – tout symbole visuel, expression ou code numérique exprimant de la haine à l'égard d'un groupe identifié qui se distingue d'autres segments de la population par l'âge, la race, la couleur de la peau, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la religion, le sexe, etc.

Selon le Code criminel du Canada, quatre infractions sont considérées infractions haineuses : encouragement au génocide, incitation à la haine, promotion délibérée de la haine, méfait motivé par la haine.

Quelques statistiques – crimes haineux

Canada, 2021 : 8,8%. Le nombre de crimes haineux déclarés par la police a augmenté de 27 % pour s'établir à 3 360. Les crimes haineux ont augmenté de 72 % de 2019 à 2021.

Augmentation des crimes haineux ciblant la religion (+67 %; surtout les religions juive, musulmane et catholique) et l'orientation sexuelle (+64 %; visant surtout la communauté 2SLGBTQI+) et du nombre d'incidents ciblant la race ou l'origine ethnique (+6 %; visant surtout la population arabe et asiatique)

Québec, 2021 : 5,5%

Ontario, 2021 : 11%

Quelques statistiques

Gatineau/Ottawa

Ottawa - le plus grand pourcentage des crimes haineux (28,3% en 2022) parmi les villes canadiennes. En 2024, 467 crimes et incidents haineux dont 351 incidents criminels et 116 incidents motivés par la haine. La plupart concernent des méfaits, profération des menaces, voies de fait et communication harcelante. Les groupes les plus ciblés sont les Juifs (113 cas), LGBT+ (54 cas) et les Noirs (54 cas).

Gatineau - 29 crimes haineux enregistrés en 2023 et 31 en 2024 (jusqu'au mois d'octobre). En 2024, la plupart de crimes haineux ciblaient la population noire (29%), la communauté LGBT+ (16%) et la population juive (16%). 71% des auteurs connus étaient des hommes avec une moyenne d'âge de 36 ans. Dans 5 dossiers (16%) les auteurs étaient des mineurs.

Initiatives au Canada

2021 - Projet de loi visant à mieux lutter contre les discours et les crimes haineux. Ce projet n'a jamais passé le stade de la première lecture. La même année, le gouvernement a organisé des consultations en vue de l'élaboration d'un plan d'action de lutte contre la haine.

2022 - Fondation canadienne des relations raciales- Rapport concernant les services destinés aux victimes de la haine au Canada. On estime que 80% des actes/crimes/incidents haineux ne sont pas déclarés aux autorités policières ou signalés à la Commission des droits de la personne.

2024 – GRC – Répertoire Crimes et incidents motivés par la haine au Canada. Faits, tendances et informations pour les policiers de première ligne.

Initiatives municipales pour prévenir les incidents/crimes haineux

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, Ville de Montréal (2015)

Module des incidents et des crimes haineux, Service de Police de la Ville de Montréal (2015) – sensibilisation des policiers et de la population

Nouvelle structure du Service de police de la Ville de Québec (2017) pour sensibiliser les patrouilleurs à dépister les événements à connotations haineuses

Unité des crimes haineux et préjugés de la Police d'Ottawa

Comité de coordination provinciale sur les crimes et incidents haineux (Sûreté du Québec)

Le SPVG fait partie du Comité de coordination provinciale sur les crimes haineux. Dans son plan d'action 2023-2025, le SPVG poursuit son implication au sein du comité. Virage vers la police orientée par le renseignement, ce qui permet une plus grande vigie des crimes haineux et une prise en charge plus efficace.

COMMENT LE SPVM TRAITERA-T-IL MA PLAINTE?

L'ensemble du personnel policier est sensibilisé à ce phénomène et traite chaque événement de façon confidentielle et avec professionnalisme.

QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN D'UN CRIME HAINEUX?

- Composer immédiatement le 9-1-1.
- Dénoncer le crime à caractère haineux aux policiers et donner le maximum d'informations aux agents : les paroles prononcées par l'agresseur ainsi que tout indice ou information confirmant la nature haineuse du crime.
- Communiquer l'information à Info-Crime Montréal (514 393-1133) si vous souhaitez signaler un incident de façon anonyme.
- Prendre contact avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), au 1 866 532-2822.
- Recourir à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, au 514 873-5146.
- Assurer un suivi auprès de l'agent sociocommunautaire de votre poste de quartier en composant le 514-280-04XX*.
- Prendre contact avec le Centre de référence du Grand Montréal au 514 527-1375

* Correspond au numéro de poste de quartier.

LES CRIMES HAINEUX RECONNAÎTRE ET DÉNONCER

www.spvm.qc.ca



LES CRIMES HAINEUX



RECONNAÎTRE ET DÉNONCER

Montréal

QU'EST-CE QU'UN CRIME HAINEUX?

Il s'agit d'une infraction criminelle : « Un crime est considéré haineux lorsqu'il est motivé par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle de la victime¹ ».

Quelques exemples de crimes haineux :

- Vous êtes brutalisé et des propos homophobes vous sont adressés;
- Votre domicile, ou tout autre endroit d'intérêt (ex : lieu de culte), a été vandalisé par des graffitis à caractère haineux de type antisémites ou autres (article 430.4.1 du Code criminel);
- Vous êtes victime de toute autre infraction criminelle motivée par des préjugés ou de la haine en raison de votre race, origine nationale ou ethnique, langue, couleur, religion, sexe, âge, déficience mentale ou physique ou orientation sexuelle.

Enfin, l'article 718.2 a) (i) du Code criminel prévoit une détermination de peine plus grave pour les infractions criminelles motivées par la haine.

QU'EST-CE QU'UN INCIDENT HAINEUX ?

Il s'agit d'un comportement inconvenant motivé par des préjugés ou de la haine qui n'est pas une infraction au sens du Code criminel (ex : insulte en raison de l'origine nationale ou ethnique).

RESSOURCE POUR LES INCIDENTS HAINEUX :

Commission des droits de la personne ou autres organismes de défense des droits de la personne Tél : 1-800-361-6477



QUELS SONT LES IMPACTS DES CRIMES HAINEUX?

Pour la victime :

- Humiliation
- Atteinte à l'estime de soi, à l'identité et à la dignité humaine
- Degré de violence souvent beaucoup plus élevé que pour un autre type de crime
- Peur d'être identifiable et qu'un tel incident se reproduise
- Isolement

Pour la communauté :

- Le sentiment de sécurité des membres de la communauté concernée peut être affecté.
- La collectivité dans son ensemble est affectée.
- Les crimes haineux portent atteinte à notre société multiculturelle.

POURQUOI DEVRAIS-JE SIGNALER UN CRIME HAINEUX?

Au SPVM, une attention prioritaire est accordée à la lutte contre cette forme de criminalité, et ce, peu importe la gravité de l'acte.

Il est primordial pour le SPVM de sensibiliser l'ensemble de la population au phénomène des crimes haineux et d'encourager sa vigilance à cet effet.

¹ Définition tirée du mode de fonctionnement sur l'intervention particulière au SPVM sur les crimes haineux.

Nous insistons donc sur l'importance, en tant que citoyen, de **DÉNONCER** de tels actes afin de contrer ce type de criminalité.

Comité

Inclusion sociale de la CVE

Comité responsable de la mise en œuvre du dossier Inclusion sociale inscrit dans le plan de travail 2024-2025

Deux moyens d'actions :

- Analyser l'usage et l'impact des signes, des symboles et des expressions à caractère haineux en contexte gatinois
- Proposer des actions municipales à mettre en œuvre pour prévenir, contrer et gérer les signes et les symboles haineux à Gatineau

Le comité s'est réuni le 31 octobre 2024 et a formulé des recommandations

Recommandations du comité

Directive au CANU concernant le délai d'intervention pour une requête en lien avec un incident haineux ou graffitis à caractère haineux (48 heures maximum).

Formation et sensibilisation des employés à l'interne.

Mandat au CANU pour que le SPVG soit informé des requêtes concernant les incidents haineux.

Sensibilisation de la population gatinoise à l'égard des incidents et des crimes haineux (campagne de sensibilisation du public).